



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral des finances DFF

Administration fédérale des contributions AFC
Directeur

P.P. CH-3003 Bern, ESTV, DS

Aux administrations fiscales cantonales et aux
associations économiques intéressées à la
conclusion de conventions de double imposition

Votre référence:
Votre communication du
Notre référence: D 3.SF.12 DUS

Berne, 27 août 2009

**Rapport sur la conclusion d'un protocole modifiant la Convention de double
imposition entre la Confédération suisse et la République de Finlande en matière
d'impôts sur le revenu et sur la fortune**

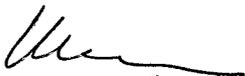
Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport sur la conclusion d'un protocole modifiant la Convention de double imposition entre la Confédération suisse et la République de Finlande en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune

Le délai de réponse est fixé au **2 septembre 2009**. C'est pourquoi nous vous prions de nous envoyer, d'ici à cette date, **une version électronique** de votre prise de position à l'adresse électronique suivante : Monsieur Pascal Duss, pascal.duss@estv.admin.ch . Si vous désirez des informations supplémentaires, veuillez vous adresser à M. Pascal Duss (031 322 71 57).

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Urs Ursprung
Directeur


Annexe mentionnée

Administration fédérale des contributions AFC
Urs Ursprung
Eigerstrasse 65
3003 Berne
Tél. +41 31 322 71 01, Fax +41 31 322 73 49
www.estv.admin.ch